

Algues vertes : « notre travail commence à porter ses fruits »



Cédric Roger-Vasselin

Justice

Plus de seize ans après le décès de Thierry Morfoisse, le 22 juillet 2009, qui transportait des algues vertes en putréfaction ramassées sur les plages à Binic, au volant de son camion benne de l'entreprise Nicol Environnement, la Cour de cassation a rendu, jeudi, une décision en faveur de sa famille.

La juridiction a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Rennes d'octobre 2023, qui avait conclu à l'absence de faute inexcusable de l'employeur, et a renvoyé le dossier devant cette même cour d'appel, mais dans une autre composition. Il y aura donc un nouveau procès, probablement d'ici un an.

« C'est une nouvelle histoire qui s'écrit »

Cette décision a été saluée par les associations et organisations syndicales qui ont soutenu la famille de Thierry Morfoisse depuis 2009. Au premier rang desquelles Défense des victimes des marées vertes, d'André Ollivro et Yves-Marie Le Lay. **« Aujourd'hui, c'est une nouvelle histoire qui s'écrit. Elle sera longue aussi. La reconnaissance de l'accident du travail ne suffit pas. Il faudra continuer à rechercher la responsabilité de l'employeur,**

qui ne lui a fourni ni masque ni détecteur pour conduire un camion dont la remorque devait être ouverte manuellement ! »

Au nom de l'union syndicale Solidaires de Bretagne, Serge Le Quéau, figure syndicale du département, qui se bat depuis le début dans cette affaire, salue « **une très bonne nouvelle. On pensait que ce serait très dur de gagner devant la Cour de cassation, cela montre que tout notre travail commence à porter ses fruits. »**

L'avocat des parents et de la fille de Thierry Morfoisse, M^e François Lafforgue, note, lui aussi, « **une évolution générale plus favorable aux victimes des algues vertes. Récemment, la famille du joggeur Jean-René Auffray a été indemnisée par la cour administrative d'appel de Nantes , qui a reconnu le lien entre son décès et les algues vertes en putréfaction. »**

Il se prépare à « **revenir devant la cour d'appel pour demander la reconnaissance du lien entre le décès de Thierry Morfoisse et les algues vertes en putréfaction, et donc le travail, et également rechercher la faute de l'employeur ».**

Sa fille, Carolanne Morfoisse, attend ce nouveau procès « **pour redorer la mémoire de mon père, mais aussi pour offrir la possibilité à mes grands-parents de faire leur deuil loin des décisions de justice qui illustrent leur vie depuis ces très longues années » .**